

Commune de GERPINNES

Récupération des eaux usées du Quartier des Nations (pie), rue de Presles à Villers-Poterie

RAPPORT de l'O.A.A.

OBJET : Modification du zonage PASH (de ZAA → ZAC)

Dans le cadre du PIC 2019-2021, la commune de Gerpennes souhaiterait éliminer une nuisance consécutive à un écoulement d'eaux usées dans un fossé à la rue de Presles à Villers Poterie. Ce fossé se poursuit sur l'entité de Châtelet.

Le quartier des Nations fut érigé dans les années 60 et s'étend entre les axes rue de Châtelet (N 573) et rue de Presles.

Ce quartier est totalement égoutté et épuré sauf une petite partie de celui-ci.

En effet, 11 habitations rejettent leurs eaux usées via une canalisation vers un fossé bordant le bois de Châtelet. Ce fossé disparaît finalement au niveau du terrain naturel et les eaux s'infiltrent dans le sol. (Voir schéma 1)

Sur le PASH, la zone correspondante est reprise en zone d'assainissement autonome. Celle-ci n'est d'ailleurs pas tout à fait correcte car elle n'englobe pas les 11 habitations concernées et ne reflète donc pas la situation existante sur le terrain. (Voir schéma 2)

La proposition technique préconisée par l'OAA et inscrite dans le PIC de la commune consiste à récupérer les eaux usées de ces 11 habitations au moyen d'un déversoir d'orage et de pomper celles-ci dans le réseau d'égouttage du quartier des Nations retournant à la STEP de Roselies, la surverse étant rejetée dans le fossé. (Voir schéma 3)

La fiche du PIC prévoit un budget estimatif à charge de la SPGE de 132.000 € soit 4.800 €/EH et un budget estimatif à charge de la commune de 2.000 € pour le curage et la remise à gabarit du fossé.

CONCLUSION :

Au vu du résultat de cette étude, nous estimons, en tant qu'O.A.A., la pertinence d'une modification de la zone d'assainissement autonome en zone d'assainissement collective.

Fait à Charleroi, le 07 juillet 2021

Samonati Michel
Relais O.A.A





Schéma 3